



TERMES DE REFERENCE

ACTUALISATION DU GUIDE D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AUX DROITS DE L'HOMME



PROJET FINANCE PAR L'UNION EUROPÉENNE ET MIS EN ŒUVRE PAR L'AGENCE ESPAGNOLE DE COOPERATION INTERNATIONALE (AECID) ET LA FUNDACIÓN INTERNACIONAL Y PARA IBEROAMÉRICA DE ADMINISTRACIÓN Y POLÍTICAS PÚBLICAS (FIIAPP)

المجلس المغربي لحقوق الإنسان
 المجلس الوطني لحقوق الإنسان
 Conseil national des droits de l'Homme



Représentation de l'Espagne
 Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires Étrangères,
 de la Coopération Africaine et des Relations Économiques
 et Commerciales, Chargé des Relations Économiques et Commerciales



SECRETARÍA DE ESTADO DE MIGRACIONES Y SEGURIDAD SOCIAL
 SECRETARÍA GENERAL DE MIGRACIÓN Y FUNDACIÓN
 DIRECCIÓN GENERAL DE MIGRACIONES Y ATENCIÓN HUMANITARIA



1. Contexte

Le Maroc est engagé dans la lutte contre les discriminations, un engagement qui se traduit par l'adoption de plusieurs instruments internationaux de droits de l'Homme et qui a été également consacré dans la constitution de 2011 qui bannit toutes formes de discrimination. L'arsenal juridique et le cadre institutionnel ont été également renforcés à travers l'adoption de plusieurs textes de loi et la mise en place de mécanismes en charge de la protection contre les discriminations (l'APALD, mécanismes de recours CNDH¹, etc.).

Conscient que le cadre juridique à lui seul ne peut suffire pour lutter contre les discriminations, un programme d'éducation aux droits de l'Homme a été entamé depuis quelques années par plusieurs acteurs étatiques et non étatiques, dans la perspective de créer un environnement culturel propice et favorable à la jouissance des droits fondamentaux dans le respect de l'égalité, de la non-discrimination et du vivre ensemble.

Dans ce même esprit, conscient que l'environnement culturel est déterminant dans tout changement sociétal axé sur les valeurs des droits de l'Homme, le CNDH contribue à la réalisation de l'égalité effective et à la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes à travers son action de promotion de la culture égalitaire et la non-discrimination, l'acceptation de la différence et le respect de la diversité. Sa contribution, dans ce cadre, est axée sur les actions de sensibilisation et d'éducation aux droits de l'Homme.

Outre l'encadrement des responsables éducatifs et l'appui à l'animation des clubs d'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté, le CNDH contribue à l'élaboration de supports pédagogiques à l'instar du guide de l'enseignant pour l'éducation aux droits de l'Homme élaboré en collaboration avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, le guide des clubs d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme, et le manuel d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, élaboré en 2014 en partenariat avec l'UNESCO. Il s'agit d'un dispositif d'orientation qui offre l'approche, le contenu et les principes à enseigner aux élèves et aux jeunes dans différents milieux. Une attention particulière est accordée aux principes de non-discrimination, l'acceptation de la différence, la tolérance et le vivre ensemble.

Le manuel d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme, adressé aux jeunes, aux éducateur.trices, formateur.trices et animateur.trices en droits de l'Homme a été conçu dans l'esprit de combler une des lacunes majeures en matière de droits de l'Homme et des principes de non-discrimination qui concerne en premier lieu le manque d'outils pédagogiques dans ce cadre.

¹ Mécanisme national de recours pour les enfants victimes de violation contre des droits de l'Hommes
Mécanisme national de protection des droits des personnes en situation de handicap
Mécanisme national de prévention de la torture

De surcroît, le manuel susmentionné, composé d'une vingtaine de fiches pédagogiques, offre une réelle innovation méthodologique avec des passerelles qu'il établit entre d'un côté, les fondements normatifs universels (DUDH, les instruments des droits de l'Homme, les traités) et d'un autre côté, l'environnement juridique, institutionnel et culturel marocains, et intégrant une partie pratique traitant de diverses questions concrètes et propres à l'expérience marocaine.

Le processus d'élaboration de la première édition du manuel a mobilisé plusieurs groupes d'experts juristes et universitaires marocains qui se sont chargés de la rédaction des fiches thématiques. Un autre groupe dans la deuxième étape constitué d'historiens, politistes, sociologues et pédagogues, s'est chargé d'une révision pédagogique approfondie.

Ainsi, six ans après son lancement, et afin de préserver le caractère évolutif et dynamique de ce manuel, une actualisation et une amélioration de son contenu s'avèrent nécessaires, et ce afin de refléter au mieux les mutations juridiques, culturelles et sociales de la société marocaine et développer davantage les parties consacrées aux questions relatives à la discrimination, diversité et migration.

L'actualisation de ce guide par le CNDH et ses partenaires, s'inscrit dans le cadre des activités du projet « Vivre ensemble sans discrimination : une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre », financé par l'UE et mis en œuvre conjointement par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID) et la Fondation Internationale l'Ibéro-Amérique d'Administration et de Politiques Publiques (FIIAPP). Ce projet vise essentiellement à promouvoir les valeurs du « vivre ensemble », à travers l'amélioration des normes et politiques publiques relatives à la discrimination, le renforcement des capacités des acteurs, renforcement des mécanismes de recours et la sensibilisation et communication visant la prévention du racisme et la xénophobie et la promotion et la protection des droits de l'Homme. Ce projet est mené en partenariat avec le CNDH et le département ministériel en charge de la migration (antérieurement MDCMREAM)².

C'est dans ce cadre que le CNDH en collaboration avec l'UNESCO et les partenaires du projet « Vivre ensemble sans discrimination », lance cette consultation pour la sélection d'un cabinet/bureau d'études qui mobilisera une équipe de consultant.e.s, composée d'un.e juriste, d'un.e pédagogue et d'un.e concepteur-riche graphique, pour la mise à jour, l'actualisation et l'adaptation de la conception graphique du guide.

2. Objectif de la consultation

L'objectif de cette consultation est de disposer d'un outil d'éducation et de formation pour la sensibilisation et la prévention contre toutes formes de discriminations, dont le racisme et la xénophobie. Cette consultation consiste donc à actualiser et faire évoluer le manuel d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme élaboré en 2014

²D'autres partenaires sont associés au projet ; Observatoire Espagnole du Racisme et de la Xénophobie (OBERAXE)- Secrétariat Général de l'Immigration et l'Emigration de l'Espagne Ministères sectoriels marocains (Santé, Entraide Nationale, Education, Justice, Intérieur), Organisations de la société civile- Associations marocains et de migrants, Médias

conjointement avec l'UNESCO. Il s'agira ainsi de pérenniser son objectif qui vise essentiellement à offrir une ressource éducative permettant de faire progresser l'appropriation de la culture des droits de l'Homme et des principes de non-discrimination, notamment chez les jeunes, dans un objectif plus global de contribuer à la construction d'une société qui respecte et protège les droits fondamentaux sans discrimination aucune.

La mise à jour concernera à la fois le cadre législatif, les éléments du contexte national (juridiques, politiques et culturels) et les exercices pédagogiques. **Les parties relatives aux discriminations, migration, diversité seront revisitées et développées en fonction de l'évolution des contextes juridique et politique y afférents.**

3. Consistance des prestations

Le cabinet/bureau d'études procédera à l'actualisation et l'adaptation du manuel d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme destiné aux jeunes, notamment la révision du cadre juridique et le développement des fiches en relation avec les questions de discrimination, migration et diversité.

Les fiches pédagogiques du manuel articulent les trois composantes suivantes :

- Une présentation claire et concise du référentiel international ;
- Un état des lieux de la situation juridique et institutionnelle marocaine ;
- Une série d'exercices et d'activités pratiques visant à développer des compétences et des attitudes en adéquation avec les valeurs des droits de l'Hommes, de l'égalité, de la non-discrimination et de la citoyenneté active.

Dans cette consultation, il est prévu donc d'actualiser le contenu des fiches pédagogiques et d'en rajouter, éventuellement, de façon à développer davantage les parties en lien avec la discrimination, la diversité, la migration, le racisme et la xénophobie.

Les missions qui seront assignées au cabinet/bureau d'études sont les suivantes :

- Relecture et révision approfondie du guide et présentation d'un rapport synthétique des constats dressés ;
- Procéder à l'évaluation de l'expérience dans ces différentes dimensions en concertation avec les formateurs du CNDH et les acteurs impliqués dans ce processus (UNESCO, CNDH, FIIAPP, OBERAXE et l'AECID) ;
- Proposer les contenus à adapter/actualiser et formuler une méthodologie pour l'opération d'actualisation du guide ;
- Mettre à jour et développer le guide en fonction des conclusions dégagées de ce qui précède, et ce à travers l'actualisation/adaptation des fiches et l'ajout éventuel de nouvelles fiches.
- Adapter la conception graphique du guide selon la charte graphique définie.

4. Durée de la prestation



La prestation commencera en avril 2020 et s'étalera jusqu'à juin 2020.

L'effort des deux consultant.e.s : pédagogue et juriste est estimé à environ 30 H/J.

L'effort du concepteur.ices graphique est estimé à 10 H/J.

5. Livrables et rendus

Les livrables prévus dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

- **Livrable 1** : Note méthodologique.
- **Livrable 2** : Rapport synthétique des constats et des conclusions de la relecture et l'évaluation à travers le retour d'expérience avec un focus sur la thématique discrimination, migration et les principes de vivre ensemble.
- **Livrable 3** : Guide mis à jour.

L'ensemble des livrables doivent être remis en langue française.

6. Profils du/des consultants.es et qualifications requises

Les cabinets /bureaux d'études doivent proposer une équipe pluridisciplinaire composée de :

• Pédagogue

Le/la pédagogue doit avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (minimum Master ou équivalent) en pédagogie, en science de l'éducation ou équivalent ;
- Une expérience confirmée de 5 ans minimum dans la réalisation des supports pédagogiques et méthodes d'évaluation dans ce domaine ;
- Une connaissance des questions liées à la problématique des discriminations et migration / inégalités / diversité/vivre ensemble est un atout ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en français.

• Juriste

Le/la juriste doit avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (minimum Master ou équivalent) en droit ou équivalent ;
- Une bonne connaissance en droit de l'Homme, notamment des principes de l'égalité et la non-discrimination ;
- Une parfaite connaissance du référentiel national et international en droit de l'Homme ;
- Une connaissance des questions liées à la problématique des discriminations et migration / inégalités / diversité/vivre ensemble est un atout ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en français ;

• Concepteur.ice graphique



Le/la concepteur-ice graphique doit avoir les qualifications suivantes :

- Expérience de 5 ans minimum, dans la communication institutionnelle, notamment dans la réalisation de rapports, beaux livres, et tout autre support à des fins pédagogiques en arabe et en français ainsi que dans la création d'illustration graphique pour accompagner des textes ;
- Une maîtrise parfaite de la chaîne graphique (de la conception à l'impression) ;
- Une connaissance des questions liées à la problématique des discriminations, de la migration / inégalités / diversité / vivre ensemble est un atout ;
- Bonne maîtrise de la langue française.

NB : le/la concepteur.ice graphique doit présenter un book actualisé et quelques exemplaires imprimés de supports conçus.

7. Dossier de l'offre

Les cabinets/bureaux d'études sont invités à fournir un dossier administratif, une offre technique et financière pour soumettre leurs offres :

Dossier administratif

- Copie des statuts juridiques ;
- Registre de commerce ;
- Attestation d'inscription à la taxe professionnelle.

Des pièces complémentaires peuvent être demandées lors du processus d'adjudication.

Offre technique

Elle doit comprendre les éléments suivants :

- Une présentation succincte du cabinet ou du bureau d'études soumissionnaire précisant les noms et les profils de l'équipe de consultants.es et du/de la responsable qui sera l'interlocuteur du cabinet/bureau d'études ;
- Une note méthodologique présentant la compréhension et l'interprétation des termes de références de cette consultation, la justification des choix méthodologiques, la composition de l'équipe de travail ;
- Les CV des consultant.es et du/de la concepteur.ice graphique qui seront mobilisés.es précisant les références pertinentes des prestations similaires en lien avec l'objet de cette consultation
- Un échéancier de réalisation détaillé reprenant l'ensemble des étapes de déroulement de la consultation.

Offre Financière :



Les prestataires doivent fournir une offre financière détaillée, incluant l'ensemble des frais et charges liés à la réalisation de cette consultation (honoraires, frais de déplacement, per-diems, etc.).

L'offre financière devra être indiquée en dirham marocain (MAD) en HT.

Le budget estimatif réservé à cette consultation est estimé à 155.000,00 MAD HT.

8. Soumission des offres

La date limite de soumission des offres est fixée au jeudi 26 mars 2020 à 16h00.

La proposition présentée par le prestataire sera placée dans un pli fermé et cachetée portant le nom et l'adresse du prestataire avec la mention suivante : Réf : N°05C/CNDH/2020-Appel à consultation pour l'actualisation du guide d'éducation aux droits de l'Homme et de la citoyenneté.

Ce pli contiendra les deux enveloppes suivantes :

- Une enveloppe scellée comprenant le dossier administratif et l'offre technique;
- Une enveloppe scellée comprenant l'offre financière.

Les soumissions doivent être adressées et déposées contre récépissé au bureau d'ordre du Conseil national des droits de l'Homme, sis N° 22, Avenue Riad, Hay Riad BP 21527 Rabat, Maroc.

Tout dossier incomplet ou reçu postérieurement à la date fixée sera considéré comme irrecevable.

9. Grille d'évaluation des offres

Le comité de sélection analysera les propositions techniques et financières selon la démarche suivante :

Phase 1 : Analyse de l'offre technique

Les offres techniques seront examinées selon la grille ci-après :

CARACTERISTIQUES	Note max
	100

Rubrique	Expertise et expérience	60
1.1	Expérience et expertise des consultants.es proposés.es : qualifications, formations, expériences, références dans le domaine objet de la consultation <ul style="list-style-type: none"> - Formation académique/continue : 14 <ul style="list-style-type: none"> o Pédagogue : 7 o Juriste : 7 o Concepteur.ice graphique : 0 - Expérience dans le domaine : 36 <ul style="list-style-type: none"> o Pédagogue : 15 o Juriste : 15 o Concepteur graphique :6 	50
1.2	Expérience de travail du cabinet/bureau d'études avec les institutions nationales et internationales	10
Rubrique	Démarche méthodologique	40
2.1	Respect des exigences techniques tels que stipulés dans les présents termes de références	17
2.2	Compréhension et maîtrise du contexte, des objectifs et des enjeux de la consultation	17
2.3	Cohérence des délais consacrés à chaque étape de déroulement de la consultation	6

Note importante :

Seront éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% des points totaux de la proposition technique (notée sur 100 points).

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque proposition sera notée (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

P_{min} P : Prix de l'offre

F= 100 * ----- P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante

P

Phase 3 : Analyse technico financière :



Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque concurrent seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

- 70% pour l'offre technique et opérationnelle
 - 30% pour l'offre financière
- $$N = 0,70 * T + 0,30 * F$$

La consultation sera adjugée à l'offre ayant obtenu la note N la plus élevée.